

**Question de Pierre GARZON relative aux délais de traitement par la DRIHL 94 des conventions APL et du RPLS pour les logements sociaux.**

**Monsieur le Préfet,**

En Val-de-Marne, les délais de traitement par la DRIHL 94 des conventions APL et du RLPS relatifs aux logements sociaux apparaissent sensiblement plus longs que dans d'autres départements franciliens. Ces retards empêchent les bailleurs sociaux d'organiser leurs commissions d'attribution en amont des livraisons, ce qui a des conséquences particulièrement lourdes.

Elles sont doubles :

- d'une part, pour les demandeurs de logement, plusieurs dizaines de milliers dans notre département, qui voient leur attente prolongée alors que leurs besoins sont souvent urgents ;
- d'autre part, pour les bailleurs sociaux, déjà fragilisés par la hausse des taux d'intérêt du livret A et par les prélèvements sur leurs recettes, qui subissent une perte financière significative.

À Villejuif, par exemple, le bailleur **Valdevy** a livré trois opérations au cours des douze derniers mois, représentant plus de 130 logements. Faute de validation dans les délais, les entrées dans les lieux n'ont pu avoir lieu qu'entre trois et quatre mois après la livraison définitive des bâtiments. Ce sont donc 130 familles qui ont attendu plusieurs mois supplémentaires pour accéder à un logement, et près de 300 000 euros de produits locatifs perdus pour le bailleur.

Dans un contexte de crise aiguë du logement, ma question est donc la suivante :  
**Quelles mesures comptez-vous prendre afin que les procédures internes de la DRIHL 94 ne retardent plus la mise en location des logements sociaux dans notre département ?**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

**Pierre GARZON**

Conseiller départemental – Canton de Villejuif